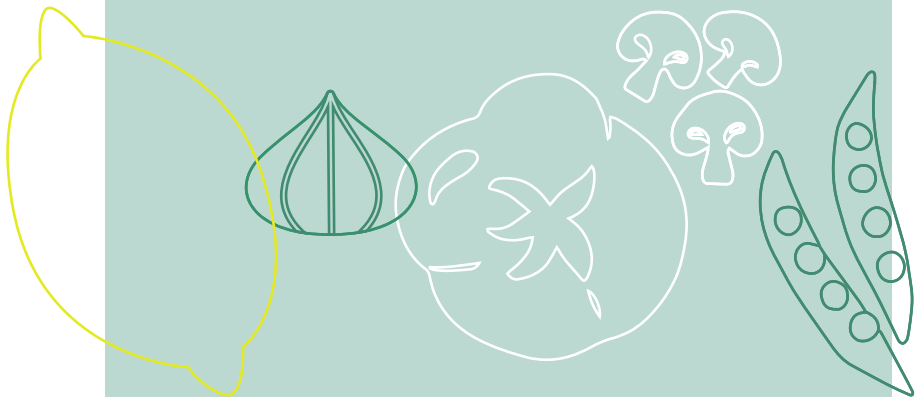


Charte du
marché durable
de la **place**
des Maïeurs



Table des matières

Introduction	2
Philosophie	3
Engagements de la Commune	4
Engagements des marchands ambulants	4
Engagements du concessionnaire	4



Introduction

La commune de Woluwe-Saint-Pierre met en place un marché sur la place des Maïeurs (dénommé « **Le Maïeurs Marché** ») les mercredis de 15h à 21h30.

Reflet de la transition écologique engagée sur son territoire et au sein de son administration, elle désire en faire un marché exemplaire en termes d'offre et de gestion. La durabilité, sous ses différents aspects, y est intégrée - produits, alimentation, repas, gestion des déchets, etc. -, avec notamment l'appui de labels et certification.

Dans un souci de clarté, d'équité et de contrôle, cette charte garantit la présence de marchands respectant la philosophie du marché et ses critères. Elle permet par ailleurs d'en assurer la réputation.

Philosophie

Lieu de convivialité, le marché durable de la place des Maïeurs souhaite proposer des produits de qualité en circuit-court, de saison, équitables, bio, respectueux de l'environnement et de ses habitants, à travers une offre alimentaire et non alimentaire, comme des fleurs, complémentaire au quartier, et renforcer le lien entre producteurs et consommateurs. Tout en maintenant l'accessibilité financière pour tous.

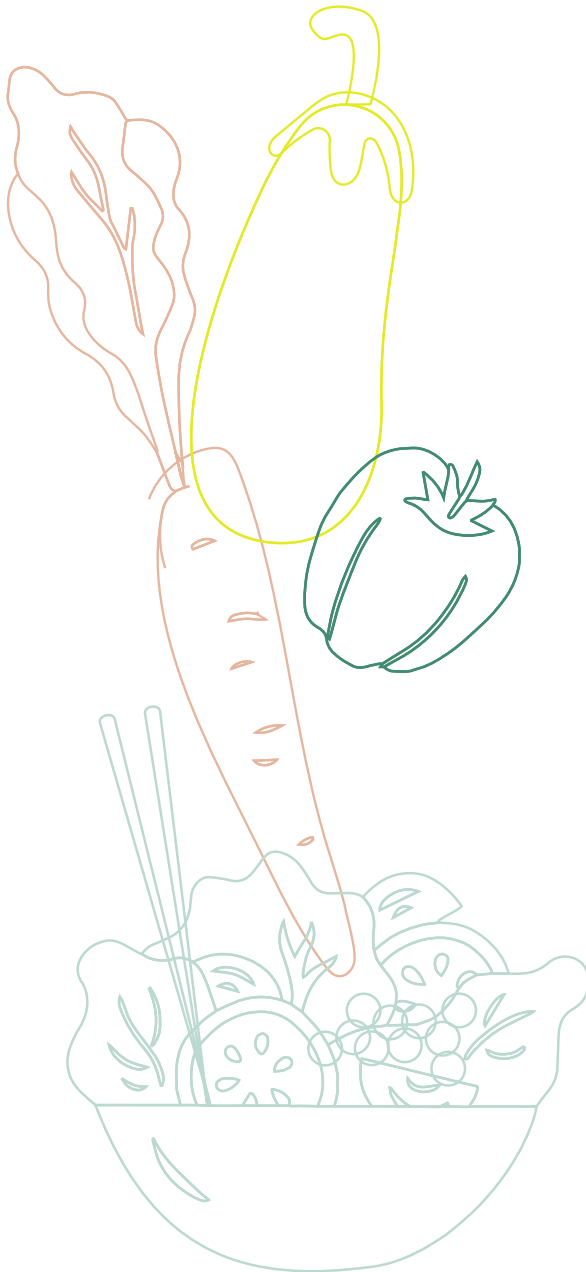
Bien que ce marché durable ne soit pas en soi certifiés bio à 100 %, la Commune de Woluwe-Saint-Pierre entend :

- Favoriser la qualité alimentaire par l'agriculture bio, locale et de saison ;
- Participer à créer un lien social entre producteurs et citoyens grâce à des marchés conviviaux où l'échange est favorisé ;
- Apporter un soutien aux agriculteurs qui ont fait le choix d'une agriculture respectueuse des humains, du climat et de l'environnement ;
- Encourager l'accès à une offre biologique et éco-responsable au prix juste par des circuits directs producteur-consommateur. En effet, du fait de l'absence d'intermédiaire, d'emballage et de gaspillage, le producteur peut dégager un revenu décent, tout en appliquant un prix abordable ;
- Encourager l'économie et l'emploi de proximité.

Le marché a la volonté d'être Zéro déchet, tant dans sa gestion que dans l'offre proposée aux consommateurs :

- Les produits suivants sont interdits : vaisselle à usage unique (gobelets, assiettes, couverts, etc.), sacs plastiques, légumes/fruits préemballés et boissons en bouteilles non-consignées ou canettes ;
- L'utilisation de sac à vrac et contenants réutilisables est privilégiée, les sacs en papier sont tolérés ;
- Il n'est pas autorisé de laisser des produits alimentaires sur place à la fin du marché, les restes alimentaires peuvent être donnés à des associations.

Les marchands intéressés par intégrer le marché avec une formule d'abonnement se portent candidats via un formulaire de candidature.



Engagements de la Commune

- Etablir les conditions d'accès au marché et veiller équitablement à leur respect par le concessionnaire en charge de la gestion quotidienne du marché (par l'intermédiaire de son placier) ;
- Assurer une sélection attentive des marchands par le concessionnaire et un contrôle tout au long de leur présence sur le marché ;
- Faire la promotion régulière du marché et de son offre durable.

Engagements du concessionnaire

- Adhérer aux engagements et à la philosophie durable de la Charte et du formulaire de candidature ;
- Démarcher pro-activement une offre durable diversifiée, en accord avec la Charte ;
- S'assurer du respect de la Charte par l'ensemble des marchands ambulants abonnés et occasionnels.
- Travailler de concert avec la commune.

Engagements des marchands ambulants

- Démontrer le respect de la philosophie durable de la Charte que cela soit pour les abonnés comme pour les marchands ambulants occasionnels ;
- Compléter dûment le formulaire de candidature pour obtenir un abonnement ;
- Le cas échéant, respecter ses engagements durant toute la durée de sa présence sur le marché ;
- Respecter le règlement relatif aux activités ambulantes sur les marchés publics et sur le domaine public applicable sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre.

